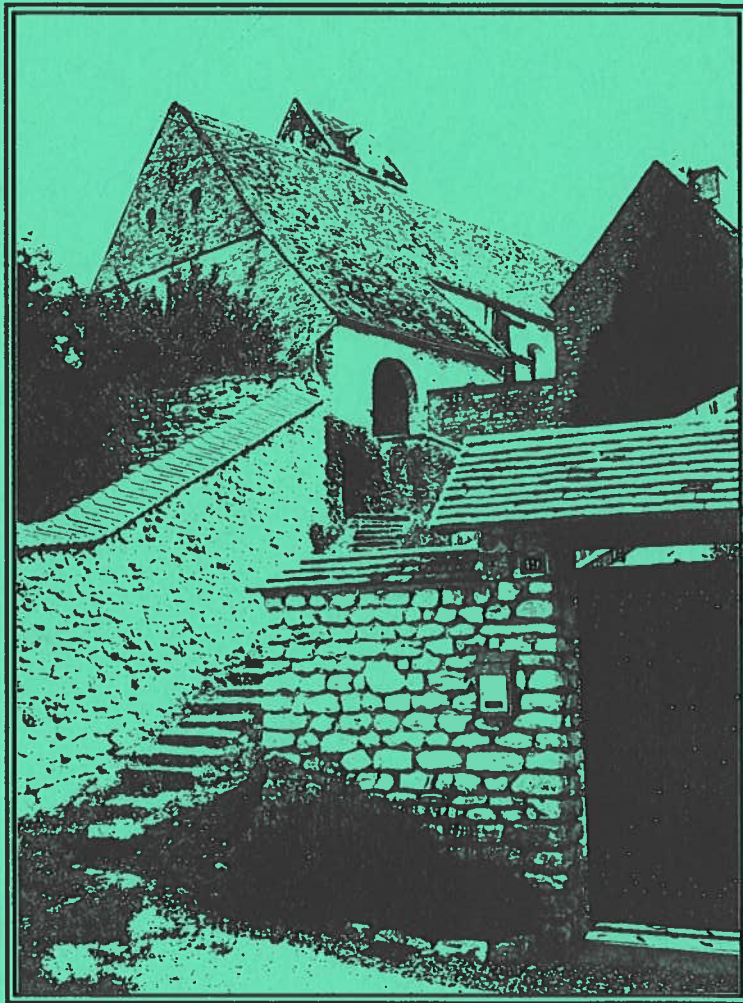


# JUMEAUVILLE



**bulletin municipal**

**2000**

N° 2

## HORAIRES MAIRIE

La Mairie est ouverte les

- mardi de 18 à 19 heures
- vendredi de 9 à 11 heures
- samedi de 10 à 11 heures 30

Permanences du Maire

- mardi de 18 à 19 heures
- samedi de 9 heures 30 à 12 heures

**Collecte des ordures** : tous les mardis matin.

La collecte du mardi 15 août 2000 sera reportée le **mercredi 16 août 2000**

**Ramassage des encombrants** : le premier lundi de chaque mois. Cas particulier : s'il est férié, en principe remis au lendemain.

La collecte des encombrants du lundi 1<sup>er</sup> mai 2000 est reportée au **mercredi 3 mai 2000**.

## S O M M A I R E

<b>Couverture</b>	<b>L'église</b>
<b>1/2</b>	<b>Mot du Maire</b>
<b>3 à 5</b>	<b>Résumé des séances du Conseil</b>
<b>6 à 8</b>	<b>Jumeauville-Loisirs</b>
<b>9</b>	<b>Nouveaux arrivants</b>
<b>10 à 14</b>	<b>Pages pratiques</b>
<b>15 à 18</b>	<b>Concours</b>
<b>19</b>	<b>Poésie</b>
<b>20/21</b>	<b>Fête du printemps</b>
<b>22</b>	<b>Humour</b>
<b>23</b>	<b>Dates pétanque</b>

EDITEUR :  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
COMITE DE REDACTION :

PHOTOS :  
IMPRIMERIE :  
TIRAGE :  
MARS 2000

Mairie de Jumeauville  
P. SEIGE, Maire  
C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY,  
M. PIOT, O. POTTIER  
M. LECOQ  
Mairie de Jumeauville  
250 ex.



Jumeauville Avril 2000

## Le mot du Maire

Madame, Monsieur.

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière séance, a voté le budget primitif 2000 ; c'est l'acte le plus important de la vie communale, car il engage l'orientation des actions mises en place au cours de l'exercice.

Pour la quatrième année consécutive, il n'y a pas d'augmentation du taux des quatre taxes. La baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que nous avons obtenue du Sivom d'Arnouville, et la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation doivent faire baisser le montant de l'imposition locale qui sera dans nos boîtes à lettres en fin d'année.

La gestion drastique mise en place depuis quelques années porte ses fruits maintenant : les excédents dégagés en fin d'exercice sont en progression.

Le budget primitif va permettre d'entreprendre les premiers travaux, : la couverture de l'église et du clocher (avec la participation de notre assurance), la consolidation et le rejointoiement du pignon ouest, du clocher et d'une partie des autres murs. Ces travaux protégeront notre patrimoine culturel. Il est évident que si des cérémonies doivent avoir lieu à l'église, nous prendrons toutes mesures de sécurité afin que les offices puissent avoir lieu. Le dalot de la route de Goupillières fera l'objet lui aussi de travaux de remise en état.

Lors du vote du budget supplémentaire, courant mai, je proposerai au Conseil Municipal d'inscrire la majorité de l'excédent d'exploitation en dépenses d'investissement, nous pourrons ainsi réaliser les trottoirs de la RD 158, la création d'un trottoir le long du mur du cimetière, la réhabilitation de la sente du pied de l'église à la rue des Rosiers et celle du pied de l'église à l'impasse des Cours.



Nous avons espéré que la vente de la propriété de la rue de Goussonville se réalise, mais nombre de vicissitudes l'ont retardée. Nous l'avons remise en vente auprès de deux autres agences et nous sommes confiants pour l'an 2000 ; cette réserve de trésorerie serait bénéfique pour les budgets des années prochaines.

Parallèlement les actions que nous avons engagées auprès du Conseil Général se poursuivent, la protection du village contre les inondations est une tâche difficile ; avec Michel Lecoq nous avons réalisé un mémoire des actions entreprises et à réaliser, les destinataires de ce document sont les Conseillers Généraux et Vice-Présidents du Conseil Général Pierre Amouroux et Henri Cuq (Député). Ce mémoire est transmis aux services concernés pour études techniques et de financement ; dans quelques semaines une réunion de travail est prévue avec le Président du Conseil Général. Une preuve de plus que s'énervier et crier, surtout pour un sujet aussi grave et délicat, n'est pas un gage d'efficacité.

Aucune concertation amiable n'ayant abouti, nous avons, conformément à la loi, entamé une action en justice à l'encontre des propriétaires des terrains du Clos de Pierre pour non respect des règles d'urbanisme sur un terrain classé en zone ND (c'est à dire sans aucune urbanisation ni modification d'aspect). La justice a tranché en notre faveur, confirmant qu'à Jumeauville comme ailleurs, les droits, mais aussi les devoirs étaient les mêmes pour tous. Au cours du Conseil Municipal de décembre 1999, et après avoir rencontré les propriétaires je leur ai accordé un délai supplémentaire de 3 mois pour se conformer à la loi. Après cette date, la décision finale sera du ressort de Monsieur le Sous-préfet, mais, au cas où les services de l'Etat feraient appliquer le jugement, nous ne souhaitons pas que des solutions extrêmes soient utilisées.

Les activités associatives vont prendre de l'ampleur avec l'arrivée du printemps, diverses organisations sont prévues : brocante, exposition de peinture et fête de l'an 2000, organisées conjointement par Jumeauville-loisirs et le comité des fêtes. La traditionnelle fête du 14 juillet 2000 sera organisée par le Conseil Municipal.

Nous espérons vous rencontrer nombreux au cours de ces manifestations, afin que les efforts des uns soient récompensés par la présence des autres.

A bientôt

Pierre SEIGE

## RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 1999

M. MASSY secrétaire de séance.

#### I/ TARIFS 2000 LOCATION SALLE DES FETES

La salle a été louée 16 fois en 1999, dont 2 fois à des personnes extérieures à Jumeauville. La location est en baisse par rapport aux années précédentes, mais c'est une tendance générale. Concernant la vaisselle, des achats complémentaires sont prévus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les tarifs 2000 pour la location de la salle des fêtes pour un week-end à

Tarif Jumeauvillois	1 450 f.
Tarif extra-muros	3 200 f.
Location vaisselle	450 f.

#### II/ INDEMNITE RECEVEUR

M. BOURGUELLE, receveur à Epône, est remplacé depuis le 1<sup>er</sup> octobre par M. GIBELIN. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération.

Le Conseil accorde annuellement à titre personnel à M. GIBELIN l'indemnité de budget et l'indemnité de gestion au taux plein. Pour l'année 1999, l'indemnité de 2 299 f. sera versée aux 2 receveurs au prorata, soit  $\frac{3}{4}$  à M. BOURGUELLE et 1 à M. GIBELIN.

#### III/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIVAMASA

Ce syndicat créé en 1994 regroupait 9 communes, et comptait au 31 décembre 1998 70 communes pour une population totale de 199 485 hab. La participation de EDF aux travaux d'effacement de réseaux est de 40%. En 1998, 16 communes ont bénéficié de cette participation pour un montant de 893 067 f.

Le concessionnaire EDF verse au syndicat des redevances qui varient en fonction de la population des communes adhérentes et de la longueur du réseau de distribution.

Année 1998 : Redevance 1 (fonctionnement) = 354 617 f. Redevance 2 (investissement) = 620 586 f. pour un montant ristourné aux communes de 504 198 f.

Le taux des ristournes pour 1999 a été porté à 9,5% pour l'éclairage public et 13,7% pour l'effacement des réseaux.

#### IV/ QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu les encouragements du Conseil Général au concours des villages fleuris.
- La commune souhaite que la date du 20 décembre 1999 soit maintenue pour la signature de la vente de la propriété communale.
- Il a été signalé la recrudescence de chats errants.

---

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2000

M. LECOQ secrétaire de séance.

#### I/ TRAVAUX EGLISE

La tempête du 26 décembre 1999+ a fortement dégradé les biens communaux. Des réparations d'urgence ont été effectuées sur l'école, la mairie et la maison louée à M. BRUNET, mais il reste l'église.

Le coût de réfection totale de la toiture de l'église et du clocher est couvert par l'assurance.

M. le maire pense qu'il serait judicieux de profiter de la mise en place de l'échafaudage pour réaliser des travaux de consolidation et de rejointoiement des murs de l'église, afin d'en économiser les frais. Le financement de ces travaux pourrait être assuré par un emprunt sur 15 ans, les taux actuels étant très intéressants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le montant des travaux excédera 300 000 f. TTC, autorise M. le Maire à lancer la procédure de marché négocié pour les travaux de réfection de couverture et de ravalement de l'église, dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 61 et 21 du budget communal, et autorise M. le Maire à signer le marché se rapportant à ces travaux.

#### **II/ TRAVAUX VOIRIE**

M. le Maire propose au Conseil que soit poursuivi l'effort d'amélioration du cadre de vie. Dans cette perspective pourraient être réalisés cette année les travaux suivants :  
réfection des trottoirs de la Grande Rue côté impair, également le trottoir entre le cimetière et le gîte communal avec renforcement du pied du mur de l'église, la sente entre l'église et l'impasse des Cours, l'escalier entre l'église et la rue des Rosiers, ainsi qu'une modification de l'entrée de la Ruelle Verte du côté de la rue de Goussonville.

Ces travaux entrent dans le cadre du programme triennal de voirie adopté par le Conseil Général et sont subventionnés à 70% du coût HT. De plus, une subvention à hauteur de 30% pour un montant de 200 000 f. HT peut être sollicitée au titre de la DGE 2000.

Concernant la réfection du dalot route de Goupillières, près du bois des Beurrons, l'estimation des travaux s'élève entre 15 000 et 33 000 f.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention dans le cadre de la DGE 2000 pour les travaux de réfection des trottoirs de la Grande Rue.

- autorise M. le Maire à lancer la procédure de marché négocié et à signer le marché pour les différents travaux de voirie, précise que les crédits seront inscrits au chapitre 23 du budget communal.

#### **III/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'ADMR de Maule pour l'année 2000. Considérant les nombreuses actions menées sur Jumeauville, M. le Maire propose de porter cette subvention à 2 000 f. (1 000 f. en 1999). Le Conseil est d'accord pour attribuer 2 000 f. à l'ADMR.

Le budget global des subventions restera constant en 2000 (égal à 1999), la répartition sera étudiée lorsque les budgets des associations locales seront déposés en Mairie.

#### **IV/ DEMANDE SUBVENTION LIGNE CGEA n° 11-10**

M. le Maire rappelle au Conseil que chaque année, le Conseil Général attribue une aide à l'exploitation des lignes de transport, 10 451 f. ont ainsi été attribués à la commune pour 1998. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, réitère sa demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'exploitation 1999.

#### **V/ CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE**

Par délibération du 30 septembre 1999, le Conseil a décidé la location/vente de 2 copieurs TOSHIBA auprès de la société OMB pour un coût mensuel de 680 f. HT pendant 4 ans.

Toutefois, les performances du copieur livré à l'école (modèle 1360) ne suffisent pas aux besoins. La société OMB propose le modèle supérieur (1370) avec un surcoût de 38 f./mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rapporte sa délibération du 30 septembre 1999, autorise M. le Maire à signer un nouveau contrat de location/vente pour 2 copieurs avec la société OMB pour un coût mensuel HT de 718 f. pendant 4 ans, avec un contrat d'entretien restant identique, soit 0,09 f./copie.

#### **VI/ PRIX CONCOURS 2000**

A l'occasion de l'an 2000, un concours est organisé, ouvert aux Jumeauvillois, et portant sur 2 questionnaires relatifs à la vie du village avec attribution de 3 prix individuels pour les 3 meilleurs candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'organisation de ce concours dont le règlement sera déposé en Mairie et diffusé dans le prochain bulletin municipal, et fixe le montant des 3 prix :

Premier prix	2 000 f.
Deuxième prix	1 000 f.
Troisième prix	500 f.

Dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2000.

## **VII/ SIVAMASA –MODIFICATION DES STATUTS**

Le SIVAMASA souhaite s'associer avec le Syndicat d'Electricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE) qui regroupe 120 000 hab., afin d'obtenir plus de poids dans les négociations avec EDF. Pour ce faire, une modification des statuts est nécessaire. Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVAMASA portant sur l'ajout d'un article 12 ayant pour rédaction : "le Comité syndical peut décider l'adhésion du SIVAMASA à un autre organisme de coopération intercommunal".

## **VIII/ ADHESION C.A.U.E./78**

M. le Maire propose d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines. Cet organisme public a pour rôle de contribuer à défendre et promouvoir la qualité de l'architecture, du paysage, de l'environnement et son conseil peut être précieux dans le cas de travaux.

L'adhésion s'élève à 500 f./an pour les communes de moins de 700 hab. Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au C.A.U.E./78.

## **IX/ QUESTIONS DIVERSES**

- M. LECOQ rend compte de la dernière réunion du SIVOM d'Arnouville-les-Mantes :
    - la mise en décharge des déchets de balayage se fera à Carrières-sous-Poissy au lieu d'Arnouville, ce qui devrait en diminuer fortement le coût.
    - concernant les travaux d'assainissement : les communes adhérentes au SIVOM doivent décider s'ils sont pris en charge par les communes ou par le SIVOM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que tous les travaux d'assainissement soient pris en charge par le SIVOM.
    - station d'épuration de Boinville : l'enquête publique ne pourra se faire qu'après les vacances.
    - courrier de M. MOUTOT, Maire de Thoiry, au SIVOM.
    - le SIVOM refuse le dégrèvement de la taxe d'assainissement à un habitant de Jumeauville pour ne pas créer de précédent.
    - la taxe d'assainissement 2000 reste identique à 1999.
    - la taxe de raccordement au réseau d'assainissement continue à être perçue par le SIVOM.
  
  - Propriété communale rue de Goussonville : M. le Maire donne lecture du courrier de la Sté PIERRE INVEST et de la réponse qui lui a été faite, et précise que, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil, il a remis la propriété en vente auprès de l'agence AGIR de Maule. Il est également décidé d'informer les Jumeauvillois par boitage.

L'agence AIM a adressé un courrier auquel il est décidé de ne pas donner suite.
  
  - Délimitation du périmètre du plan de prévention des inondations dans le bassin de la Senneville : à la suite de l'enquête publique ayant eu lieu en mars 1999, le Préfet a pris l'arrêté portant cette délimitation. Pour Jumeauville, 4 zones sont concernées :
    - route d'Hargeville Chemin des Ecosais
    - rubeille rue d'Hargeville
    - RD 158 de la rue d'Hargeville à la rue de Goussonville
    - RD158 vers Mantes, de l'entrée jusqu'au hangar de M. QUINETCe plan constitue une annexe au POS de la commune.
  
  - Information subvention Conseil Général : chaque année, le Conseil Général redistribue le produit des contraventions sur le département, pour 2 types d'opérations : aménagement sécurité abords établissements scolaires et transports en commun (abri-bus). Un seul aménagement par an et par commune est pris en compte. Les dossiers sont à déposer avant le 30 avril, les subventions attribuées se situent dans une tranche de 40 000 f. à 50 000 f.
  
  - Sécurité à l'école : M. le Maire et plusieurs conseillers souhaitent que le portail du bas reste à demi fermé pour ralentir la sortie des enfants. M. MASSY indique que légalement, le portail du haut doit être fermé à clé durant la classe. Ces consignes seront diffusées par les conseillers présents à la sortie des classes.
  
  - M. LANGLOIS signale que les côtes de Goussonville et de Pichelou ont été élaguées. M. MASSY souhaite que l'on laisse maintenant repousser les arbres.
-

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE JUMEAUVILLE LOISIRS TENUE LE MARDI 25 JANVIER 2000 A 20H30 DANS LA SALLE DE LA MAIRIE

Conformément aux statuts de Jumeauville Loisirs, l'Assemblée Générale Ordinaire a été déclarée ouverte par le Président en présence de 17 adhérents disposant de 12 pouvoirs, soit plus du quart des 60 adhérents susceptibles de participer aux votes, comme imposé par les statuts de l'Association.

Absent excusé : Monsieur Veillard .

Lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 26 janvier 1999.

### LE PRESIDENT

Après avoir remercié les personnes présentes, le Président tient à féliciter tous les responsables des sections, et tous les adhérents pour le travail et l'organisation qui a permis le bon déroulement des cours de gym, de tennis de dessin, de peinture, des concours de pétanque et des tournois de tennis ainsi que les sorties VTT et les marches.

Félicitations aussi à la secrétaire, au trésorier et au trésorier adjoint de Jumeauville Loisirs pour le travail qu'ils effectuent et qui permet le bon fonctionnement de l'association.

Jumeauville Loisirs remercie la mairie pour la subvention 1999 en espérant la même pour l'an 2000 et également pour la pose d'un panneau d'affichage lumineux pour les informations..

Au printemps, il sera fait les travaux sur le cours de tennis ainsi que sur le grillage.

Le Conseil Général des Yvelines nous a de nouveau attribué des places pour des rencontres de foot, de hand, de basket et même de boxe ; en plus d'une subvention départementale de fonctionnement.

Jumeauville Loisirs participera à la journée Printemps 2000 en coordination avec le Comité des Fêtes.

Félicitation à ceux qui ont fait le Paris Mantes et bon courage à celles et à ceux qui se sont entraînés pour le premier du millénaire.

La parole est donnée à chaque président de section.

### ARTS JUMEAUUILLOIS

En l'absence de la Présidente, Monsieur Tonin nous dit que la composition du bureau est inchangée

Les tarifs restent identiques, 11 adhérents fidèles suivent les cours très régulièrement car près de 80% sont là à chaque séance et progressent bien.

Les projets pour 2000 sont une exposition, au moment de la brocante en avril.

### GYMNASTIQUE

Madame Drouin nous dit que lors de l'A. G. du 20 janvier 2000, 17 des 25 adhérentes étaient présentes. La cotisation est toujours de 400 Francs par an.

Les steps sont très appréciées.

Un repas au moment de Noël a réuni une vingtaine de personnes, il en est prévu un autre en juin.

Les marches n'ont plus lieu une fois par mois, seulement les entraînements au Paris Mantes sont maintenus. Il se déroulera cette année fin janvier et cinq Jumeauvillois sont inscrits.

### TENNIS

Monsieur Vidal nous précise que 33 adhérents sont inscrits cette année et que des cours pour les adultes et les enfants sont donnés régulièrement.

Plusieurs tournois ont eu lieu cette année :

- Tennis pique nique
- Inter Villages (la gagnante « femme » en 99 est Josiane Lერიკიერ)

Un rapprochement avec Arnouville est en cours d'élaboration afin de favoriser des rencontres.



## VTT

En l'absence du Président, Monsieur Massy nous informe que le bureau n'est pas modifié mais que devant le faible nombre de participants, une randonnée sera organisée trimestriellement. La cotisation annuelle est de 50 Francs.

Il n'y a eu que deux sorties depuis la rentrée de septembre à cause des intempéries et de l'état général des chemins, la première avec l'association cantonale a vu 240 participants l'autre seulement quatre...

## PETANQUE

Monsieur Soubiran, nouveau président de la section pétanque, nous donne la composition du bureau :

Président :	Robert Soubiran
Vice-Président :	Pascal Legay
Secrétaire :	Patricia Langlois
Trésorier :	Michel Lecoq
Membre :	Madeleine Soubiran

La section a organisé cinq concours qui ont regroupé en moyenne plus d'une trentaine de participants.

## LE TRESORIER GENERAL

Est d'accord avec les comptes des trésoriers des différentes sections.

Chaque section a en caisse	Les Arts Jumeauvillois	2329,81F
	Gymnastique	5324,58F
	VTT	1000,63F
	Pétanque	6345,32F
	Tennis	4916,13F

Il y a au total en caisse des sections et du fonctionnement : 31 401,14 Francs

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Beslon et Messieurs Chabrilat et Massy sont les membres sortants. Monsieur Dodivers qui est parti est également à remplacer.

Madame Beslon et Messieurs Chabrilat et Massy se représentent, Monsieur Fauconnet se porte candidat.

Ils sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose donc de :

9 membres élus : Mesdames Arenas, Beslon, Massy et Vidal, Messieurs Chabrilat, Fauconnet, Lecoq, Massy et Vidal.

5 membres de droit désignés par la mairie : Mesdames Audrain, Nivert, Piot, Pottier et Jean Claude Langlois

La composition du bureau directeur reste inchangée :

Président	Jean Claude Langlois
Vice-présidente	Jacqueline Arenas
Secrétaire	Muriel Piot
Trésorier	François Massy
Trésorier adjoint	Michel Lecoq

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Drouin demande un double des clefs de la salle de gymnastique, afin de pouvoir rentrer sans attendre l'arrivée du professeur.

Une clef du panneau lumineux est remise à chaque section.

Deux réunions auront lieu le mardi 22 février pour la répartition de la subvention municipale 1999, et après avec le Comité des Fêtes pour le Printemps 2000.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés le Président remercie une nouvelle fois les participants à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié et la galette des rois.

## LES TROIS RIVIERES

Le Bulletin se doit de réparer un oubli qui ne s'y est pas glissé dans le dernier numéro . En effet , le 17 octobre 1999, Jumeauville Loisirs aidée par le Comité des Fêtes et le L.S.D.E ( Loisirs Sports et Détente Epônois) a organisé la troisième rencontre amicale et sportive de l' Association Cantonale des Trois Rivières . Si la section VTT s' est principalement occupée des parcours vélo et marche ( désignation , repérages , balisages, autorisations , informations ), les autres membres de l' Association et du Comité des Fêtes se sont préoccupés de la confection des sandwichs , des ravitaillements en tous genres , de la signalisation des points dangereux par la présence de personnels , des inscriptions .....Les amateurs de tous terrains sur deux roues avaient le choix entre trois parcours de 15 , 25 et 45 kilomètres et les marcheurs avaient le choix entre deux parcours de 8 ou 15 kilomètres .Au total près de 240 cyclistes et de 100 marcheurs ont parcouru les chemins sillonnant le canton , voire au – delà . Les charmes automnaux des environs de Jumeauville et de la Vaucouleurs méritaient bien le détour , d' autant que le soleil s' était joint à la fête . Cette promenade dominicale a été bienfaitrice pour tous , les sourires et les joues rouges en ont témoigné . Pour participer à cette découverte de la nature alliée à une activité sportive certains étaient venus de très loin . En effet , on a compté des participants venant de cinquante quatre communes différentes , dont certains venaient de la Sarthe ou de Bretagne . Divers sponsors de la région ont participé à cette manifestation dont la Ferme Du Logis qui a permis à plusieurs randonneurs de remporter de somptueux paniers garnis . Quant aux deux plus jeunes enfants engagés dans la randonnée ( huit ans tous les deux ) ils ont reçu chacun une coupe en signe d' encouragement .

## PARIS – MANTES

Le 30 janvier 2000 , le 65° Paris-Mantes de l' Histoire et le premier du siècle avait lieu. Cette année , le nombre de concurrents a fortement baissé ( environ 2500 au lieu des 4000 habituels ) . Est – ce le changement de date ? Le passage de la tempête qui avait fait croire que l' épreuve , comme tant d' autres, avait été annulée ? Toujours est-il que le parcours modifié ( la tempête l' a rendu impraticable , voire dangereux , par endroits) et les mauvaises conditions météorologiques n' ont pas découragé cinq Jumeauvillois qui se sont élancés pour rallier la capitale du Mantois . Seuls , quatre concurrents ont fait le parcours entier . Le cinquième , pour qui cette épreuve était un test après une blessure a abandonné dans la côte qui mène à Boinville pour revenir chez lui . Espérons que l' année prochaine , tous arriveront à bon port .

La télévision aussi était présente et les journalistes ont amplement filmé les environs de Jumeauville et de Senneville . Est-ce aussi le nombre peu important de concurrents , le civisme de plus en plus prononcé des marcheurs et des accompagnateurs ? Mais le fait est là et mérite d' être relevé : cette année , le bord des routes a été beaucoup moins souillé que les années précédentes .

## **NOUVEAUX ARRIVANTS**

*Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants :*

*Mme de MONTVALLON*

*8. Rue d'Hargeville*

## **ETAT-CIVIL**

### **MARIAGES**

*M. et Mme TECHY-FEUILLET*

*le 29 janvier 2000*

*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux époux et ses remerciements pour le produit de la quête (109 f.) versé par moitié à la Caisse des écoles et au CCAS.*

### **NAISSANCES**

*CAMAX Melvin*

*le 24 janvier 2000*

*ROGER Baptiste*

*le 26 janvier 2000*

*BARDEAU Cerice*

*le 30 janvier 2000*

*MAZUBERT Arthur*

*le 17 février 2000*

*GENETAY Tom*

*le 2 mars 2000*

*Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.*

### **DECES**

*Mme COLLIN Françoise*

*le 1<sup>er</sup> janvier 2000*

*Mme BOUCHER Marcelle*

*le 17 janvier 2000*

*Le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux familles.*

---

## **LE COMITE DES FETES COMMUNIQUE**

La belote du 12 février a réuni 28 équipes. La brocante annuelle aura lieu le 30/04/2000 dans les rues de Jumeauville. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en Mairie. Le prix est inchangé : 30 FR. le mètre, 2 mètres minimum. Chèque à établir à l'ordre du Comité des fêtes.

## **L'ECOLE COMMUNIQUE**

### **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions des enfants nés en 1997 ont débuté. Les parents peuvent dès à présent inscrire leurs enfants à l'école.

Concernant les enfants nés début 1998, une liste de pré-inscription sera établie.

S'adresser à l'école auprès de la directrice avec le livret de famille et le carnet de santé.



## LA DESIGNATION DU BENEFICIAIRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Au moment de la souscription d'un contrat d'assurance-vie, il y a lieu de désigner la personne physique ou morale qui en sera bénéficiaire en cas de décès.

Bien que facultative, la désignation d'un bénéficiaire revêt une grande importance puisqu'elle permet de lui attribuer le capital-décès hors succession du souscripteur et donc en franchise de droits de succession.

Cette désignation peut s'effectuer de deux manières :

- dans le contrat lui-même par la mention « mon conjoint », « mes héritiers » ou le nom ou la dénomination d'une personne physique ou morale.
- dans un testament établi et déposé chez un notaire.

La clause bénéficiaire au profit du conjoint ou des héritiers doit être rédigée avec soin car elle n'est pas anodine.

En cas de divorce, si seule l'indication du conjoint figure pour le cas où le souscripteur, au moment du décès, ne serait pas remarié, ce serait alors les bénéficiaires de second rang qui pourraient prétendre au capital.

Mais si la clause n'a pas été révisée alors qu'elle désignait nommément un conjoint, c'est-à-dire par l'indication de ses nom et prénoms, dans ce cas là, et même après divorce, la personne désignée serait le bénéficiaire du capital « décès ».

D'autre part, la qualité d'héritier, sans autre précision, fait entrer dans l'actif de succession le capital versé.

En conséquence, lorsque l'on a souscrit une Assurance-Vie, il y a lieu en cas de modifications de sa situation matrimoniale, notamment, ou d'une modification du choix du bénéficiaire, de penser à modifier le contrat.

A défaut, ce sont les dispositions d'origine qui trouveraient à s'appliquer.

Janvier 2000





ALLOCATIONS  
FAMILIALES

CAF DES YVELINES

*Votre Caisse d'Allocations Familiales vous informe . . .*

## **DECLARATIONS de RESSOURCES 1999**

### **- Une démarche indispensable -**

Comme chaque année la Caisse d'Allocations Familiales transmet à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources 1999 à **compléter et à retourner au plus vite.**

### **Une année de prestations assurée...**

Cette déclaration est très importante car elle permet de calculer le montant des prestations soumises à condition de ressources pour la période du **1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001**, en particulier :

- ◆ l'Allocation Pour Jeune Enfant (versée du cinquième mois de grossesse aux trois ans de l'enfant),
- ◆ l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (dont le montant est modulé en fonction des ressources pour les enfants gardés de moins de trois ans),
- ◆ le Complément Familial (versé aux familles ayant au moins trois enfants de plus de trois ans),
- ◆ l'Allocation de Rentrée Scolaire et l'Aide à la Scolarité (versée en une seule fois à la fin du mois d'août),
- ◆ l'Aide Personnalisée au Logement, l'Allocation de Logement ou encore l'Allocation aux Adultes Handicapés).

### **Des services pour vous informer... 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24**

Pour vous aider dans votre démarche, la Caisse d'Allocations Familiales a mis en place un service de **renseignements téléphoniques "spécial ressources"**, accessible jusqu'au **30 juin 2000** en composant le **08 36 67 50 00** (1,49 F/mn).

Vous pouvez également obtenir des conseils en consultant le **site Internet (www.caf.fr)** ou le **3615/3623 code CAF, rubrique "actualités"** (0,50 F/mn ou 1 F/mn selon les heures)

## La cmu : une couverture maladie complète

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la sécurité sociale pour ses dépenses de santé. Elle offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles, une couverture maladie complémentaire.

## L'assurance maladie pour tous

Si vous n'êtes pas couvert par un régime d'assurance maladie, adressez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence (votre centre de sécurité sociale) pour bénéficier de la sécurité sociale.

Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance personnelle, vous n'avez aucune démarche à accomplir.

Dans ces deux cas, vous ne paierez pas de cotisation si le revenu fiscal de votre foyer est inférieur à 42 000 F par an.

## Une «complémentaire» gratuite

La cmu offre aussi une couverture maladie qui vient en complément des remboursements de la sécurité sociale. Vous pouvez bénéficier de la cmu complémentaire sous condition de ressources ou automatiquement si vous êtes allocataire du RMI.

Si vous étiez couvert par l'aide médicale, la cmu vous prend en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2000, sans démarche de votre part.

Vous pouvez bénéficier de cette « complémentaire » gratuite quel que soit votre régime d'assurance maladie. Vous pouvez déposer une demande même si vous avez déjà une autre «complémentaire» maladie.

Dès 16 ans, vous pourrez avoir votre propre carte de sécurité sociale, quel que soit votre régime d'assurance maladie. Si les liens avec votre famille sont rompus, vous pouvez aussi demander seul la cmu complémentaire.

## Avez-vous droit à la cmu complémentaire ?

### OUI, SI

...vous résidez ou vous allez résider plus de 3 mois en France,

...et vous résidez en France de façon régulière (si vous êtes de nationalité étrangère).

*Toute personne résidant en France en situation irrégulière peut demander l'aide médicale Etat auprès d'un centre de sécurité sociale (d'une caisse primaire d'assurance maladie).*

### ET, SI

...vos ressources sont inférieures aux montants suivants :

Composition du foyer	Niveau maximal de ressources par mois*
Une personne	3 500 F
Deux personnes	5 250 F
Trois personnes	6 300 F
Quatre personnes	7 350 F
à partir de cinq personnes par personne supplémentaire	1 400 F

\* Certaines prestations que vous percevez n'entrent pas dans le calcul des ressources (ex : allocation pour jeune enfant...), et les allocations logement ne sont prises en compte qu'à hauteur d'un forfait.

Votre demande est examinée pour votre foyer, en fonction des personnes qui le composent. Les ressources prises en compte sont celles du foyer pour les 12 derniers mois.

Le barème est le même pour les artisans, les commerçants, les professions libérales et les exploitants agricoles, mais des conditions particulières d'examen des ressources sont prévues.

## Quels droits offre la cmu complémentaire ?

Vous n'avez plus à avancer les frais liés aux soins, y compris la part non remboursée par l'assurance maladie (notamment le ticket modérateur).

Vous n'avez donc plus rien à payer pour :

- les consultations médicales et les soins de ville,
- les médicaments remboursés par la sécurité sociale, les examens de laboratoire...
- les frais d'hospitalisation (forfait hospitalier).

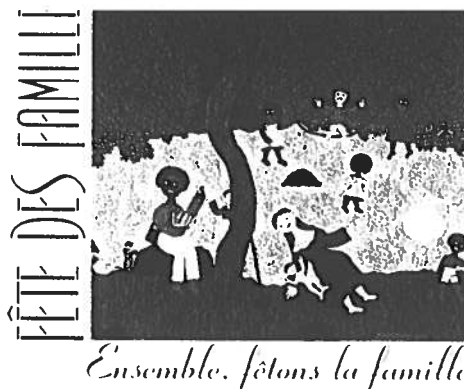
La cmu complémentaire prendra en charge dans la plupart des cas :

- les frais dentaires, prothèses, couronnes, appareils pour enfants...
- les lunettes : verres et montures,
- d'autres produits et appareils médicaux.

Vos droits à la cmu complémentaire seront ouverts pour un an et réexaminés chaque année.

La cmu complémentaire peut être gérée soit, par votre caisse d'assurance maladie soit, par un organisme complémentaire : une mutuelle, une assurance, une institution de prévoyance.





## **FETE DES FAMILLES, 2<sup>ème</sup> EDITION** **dimanche 21 MAI 2000**

**Organisée par l'UDAF des Yvelines**

Le 21 mai prochain, l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) des Yvelines organise pour la deuxième fois la FETE DES FAMILLES. Toutes les familles du département sont conviées, pour partager une journée de plein air, de jeux et d'animations.

La Fête s'organisera sur 4 sites de 12h à 18h :

- la base de loisirs de Verneuil sur Seine,
- le musée d'Art Naïf de Vicq,
- le château de Monte Cristo à Port Marly,
- le château de Mauvières à Saint Forget.

**Programme :**

Un grand pique-nique (chaque famille apporte son panier repas), puis des jeux et des animations : tir à l'arc, trampoline, spectacles, atelier d'arts plastiques, pêche à la ligne, château gonflable ...

**Les entrées et les animations seront gratuites.**

**Et à l'occasion de cette Fête, l'UDAF lance un concours qui sera relayé par le Parisien Yvelines, s'adressant aux enfants de 8-12 ans. Ils peuvent dès le 17 avril nous faire parvenir un texte sur : " il sera une fois en 2020 ta famille ... imagine et raconte ".** L'écrivain PEF, l'éditeur Georges GRARD feront partie du jury. Une journée, en famille, à France Miniature sera offerte au premier. De nombreux lots comme des entrées à la Serre aux Papillons, au Musée Grévin, des livres des collections HACHETTE JEUNESSE, des bons de participation aux ateliers LOSIRS ET CREATION, récompenseront les suivants.

**Pour tous renseignements : UDAF des Yvelines**  
**5, rue de l'Assemblée Nationale**  
**78009 - VERSAILLES**  
**01.30.21.29.09**

## CALENDRIER GENERAL DES OPERATIONS DE RECENSEMENT

<u>PERIODE</u>	<u>JEUNES NES EN</u>	<u>PERIODE DE RECENSEMENT</u>	<u>ETABLISSEMENT DES LISTES</u>	<u>ENVOI DES LISTES EN PREFECTURE</u> <u>AU PLUS TARD</u>
1ère période de l'année 2000	décembre 1983	janvier-février-mars 2000	du 1er au 29 avril 2000	30 avril 2000
1ère tranche de la classe 2004	janvier-février-mars 1984			
2ème période de l'année 2000	mars-avril-mai-juin 1984	avril-mai-juin 2000	du 1er au 30 juillet 2000	31 juillet 2000
2ème tranche de la classe 2004				
3ème période de l'année 2000	juin-juillet-août-septembre 1984	juillet-août-septembre 2000	du 1er au 30 octobre 2000	31 octobre 2000
3ème tranche de la classe 2004				
4ème période de l'année 2000	septembre-octobre-novembre	octobre-novembre-décembre 2000	du 1er au 30 janvier 2001	31 janvier 2001
4ème tranche de la classe 2004	décembre 1984			



# CONNAISSEZ-VOUS JUMEAUVILLE ?

**Article 1** : A l'occasion de l'an 2000, le comité de rédaction du Bulletin Municipal a décidé de lancer un grand concours intitulé :

## CONNAISSEZ-VOUS JUMEAUVILLE ?

**Article 2** : Ce concours est doté de trois prix en espèces :

Premier prix	:	2000 f.
Deuxième prix	:	1000 f.
Troisième prix	:	500 f.

**Article 3** : Ce concours est ouvert à tous les habitants de Jumeauville exclusivement, âgés de plus de dix-huit ans au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Article 4** : Il consiste en deux séries de 20 questions, la première ayant paru dans le bulletin du mois de janvier 2000, la seconde dans le bulletin du mois d'avril 2000.

La date limite de dépôt des réponses, *en une seule fois*, est fixée au plus tard le **vendredi 30 juin impérativement**, en Mairie uniquement, sous pli fermé adressé : "GRAND CONCOURS".

Pour départager les candidats en cas d'égalité, deux questions subsidiaires sont incluses dans le questionnaire du mois d'avril.

Il ne sera admis qu'une seule réponse par foyer.

Un jury, composé de M. SEIGE, Mme POTTIER, MM. LECOQ, MASSY, dépouillera les réponses.

Sont exclus du concours les membres du jury.

La proclamation des résultats se fera lors de la cérémonie du 14 juillet 2000.

**Alors, tous à vos souvenirs ou à vos recherches, et que le meilleur gagne !**

## GRAND CONCOURS : " CONNAISSEZ - VOUS JUMEAUVILLE ? "

### QUESTION 1

Le seul vitrail de couleur datant du XIX<sup>e</sup> siècle représente

- Sainte Thérèse       Sainte Marie       Sainte Catherine

### QUESTION 2

L ' emplacement de la mairie actuelle date de

- 1860       1862       1866

### QUESTION 3

La mare des Roises date de

- 1862       1865       1869

### QUESTION 4

L ' occupation prussienne a pris fin le

- 21 novembre 1870       16 avril 1871       26 novembre 1871

### QUESTION 5

La maison qu ' occupe monsieur Brunet est propriété communale . Elle a été léguée à la commune par son ancien propriétaire . Il s ' agit de

- Mr Lembrez       Mr Lemborez       Mr Pamprez

### QUESTION 6

La mare du Clos de Pierre est une mare communale depuis

- 1870       1874       1880

### QUESTION 7

La construction du lavoir date de

- 1874       1875       1877

### QUESTION 8

L ' ouverture du chemin de Jumeauville à Senneville par la vallée date de

- 1809       1829       1849

### QUESTION 9

Suite à un orage très violent , Jumeauville a été déclaré zone sinistrée .

- L ' orage a eu lieu en       juin 1982       juin 1983       juin 1994

### QUESTION 10

En 1838 , le rû de Senneville en aval de Jumeauville fournissait assez d ' énergie pour alimenter

- 4 moulins       6 moulins       aucun moulin

**QUESTION 11**

Un important incendie nécessitant l' intervention de 7 casernes de pompiers  
a eu lieu le  12 septembre 1867  12 septembre 1869  12 septembre 1865

**QUESTION 12**

Monsieur Libert a démissionné du Conseil Municipal le  
 11 août 1981  11 août 1982  11 août 1980

**QUESTION 13**

Les sources s' appellent  
 La Louvière et Saint Michel  La Bouvière et Saint Michel  
 La Bouvière et Saint Pierre

**QUESTION 14**

En 1884 la population de Jumeauville était de  
 384 habitants  598 habitants  408 habitants

**QUESTION 15**

Lors des guerres de religion , l' église a été brûlée par les Protestants . C' était en  
 1570  1578  1585

**QUESTION 16**

Le nom du Clos de Pierre viendrait de  
 un tas de ruines  d' un dénommé Pierre Petit  On ne sait pas

**QUESTION 17**

Le Lieu-Dit : Les Ecosais tire son nom de  
 Souvenir de Marie Stuart, épouse de François II , Roi de France de 1559 à 1560  
 c'est un dérivé de Le Cossois  On ne sait pas

**QUESTION 18**

La Chapelle du château situé près de l' église portait comme nom  
 Notre Dame du Mont  Notre Dame du Vent  
 Notre Dame du Pardon

**QUESTION 19**

Dans les temps anciens il y avait une maladrerie située à l' extrémité du village .  
C' était en direction de  Mantes  Maule  Hargeville

**QUESTION 20**

L' altitude du château d' eau est de  
 123 mètres  118 mètres  125 mètres

**PREMIERE QUESTION SUBSIDIAIRE**

*Fournir une réponse chiffrée*

A 600 mètres près , la longueur du finage de Jumeauville est de .....

**SECONDE QUESTION SUBSIDIAIRE**

Le 9 mars 1789 , lors de la réunion des délégués du Tiers-Etat des Bailliages de Mantes et de Meulan pour la rédaction des Cahiers de Doléance et la désignation des Députés aux Etats-Généraux du 5 mai 1789 , il y avait

2

3

4 délégués de Jumeauville

**RAPPEL TRES IMPORTANT**

La seconde partie du Grand Concours " CONNAISSEZ - VOUS JUMEAUVILLE?

est à envoyer en même temps que la première partie parue dans le Bulletin de

janvier 2000 . Il doit donc y avoir 3 feuilles agrafées ensemble dont 2 sont

des feuilles recto - verso . Pour chaque question , il ne faut cocher (ou colorier)

qu' une seule case à l' exception de la première question subsidiaire où il faut

fournir une réponse chiffrée ( en kilomètres et mètres ) .



*Vous savez quoi ?  
Quand on aperçoit  
Les oiseaux en émoi  
Se disputer pour un bout de bois ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand à Vêpres le ciel rougeoit  
Au-delà du Grand Bois  
Et que la terre flamboie ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand vers le Noroît  
La Lune se poudroie  
Le nez avec toutes ses étoiles ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand dans les pentes de Cul Froid  
Les primevères et les violettes sèment la joie  
Parmi les ruines de ce qui fut un bois ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand dans tout le Mantois  
On entend les charrois  
Caresser amoureusement le terroir ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand les prunus pavoient  
Et les jeunes pousses dans les champs verdoient  
Et aussi les pervenches fleurissent dans le Buat ?*

*Vous savez quoi ?  
Quand tous ces " je ne sais quoi"  
Épicent la vie comme le poivre  
Et rendent tout de bon aloi ?*

*Vous savez quoi ?  
Il a décidé d ' être là !  
Mais , vous parlez de quoi ?  
Mais , du Printemps , ma foi !*

*F. Massy*

# JUMEAUVILLE - SALLE DES FETES

## FETE DU "PRINTEMPS 2000"

20 MAI

- 14H30 Démarrage rallye photos.
- 14H30 Départ du char suivant itinéraire habituel, accompagné par un orchestre jazz-band.
- Parallèlement, une animation aura lieu dans certains lieux du village (jongleur, équilibriste, dressage d'animaux domestiques).
- 16H20 Arrivée du char devant la Mairie avec concert jazz-band.
- 16H30 Spectacle gratuit de jongleur, équilibriste, etc... sur scène sous chapiteau dans la cour de la Mairie.

### Restez avec nous pour la deuxième partie du spectacle

- 17H15 Démonstration de gymnastique.
- 17H45 Spectacle enfantin (poésies, comptines, fables) avec la coopération de l'équipe pédagogique de l'Ecole Primaire de Jumeauville.
- Danses au travers du siècle.
- 18H30 Intermède jazz-band.
- 19H00 Autour d'un vin d'honneur offert par la Mairie, venez découvrir la surprise réalisée par les Arts Jumeauvillois.
- 20H30 Dîner-spectacle avec un magicien qui vous surprendra pendant tout le repas.

### Tombola gratuite au cours du repas

Soirée dansante jusque tard dans la nuit. Il y en aura pour tous les goûts, mais sachez que les années 60 seront à l'honneur, alors n'hésitez pas à vous habiller yé-yé !

#### Prix du repas

Adulte	95,00 frs
Enfant	50,00 frs

Ces festivités seront réalisées grâce au concours des équipes de Jumeauville-Loisirs, Comité des fêtes et de l'Equipe pédagogique de l'Ecole primaire de Jumeauville.

**Nous vous espérons nombreux !!!**

# **INSCRIPTION AU REPAS – SPECTACLE**

(apéritif, couscous, dessert et boisson)

**NOM** : .....

**Prénom** : .....

**ADULTE(S) : 95,00 f. x ..... =**

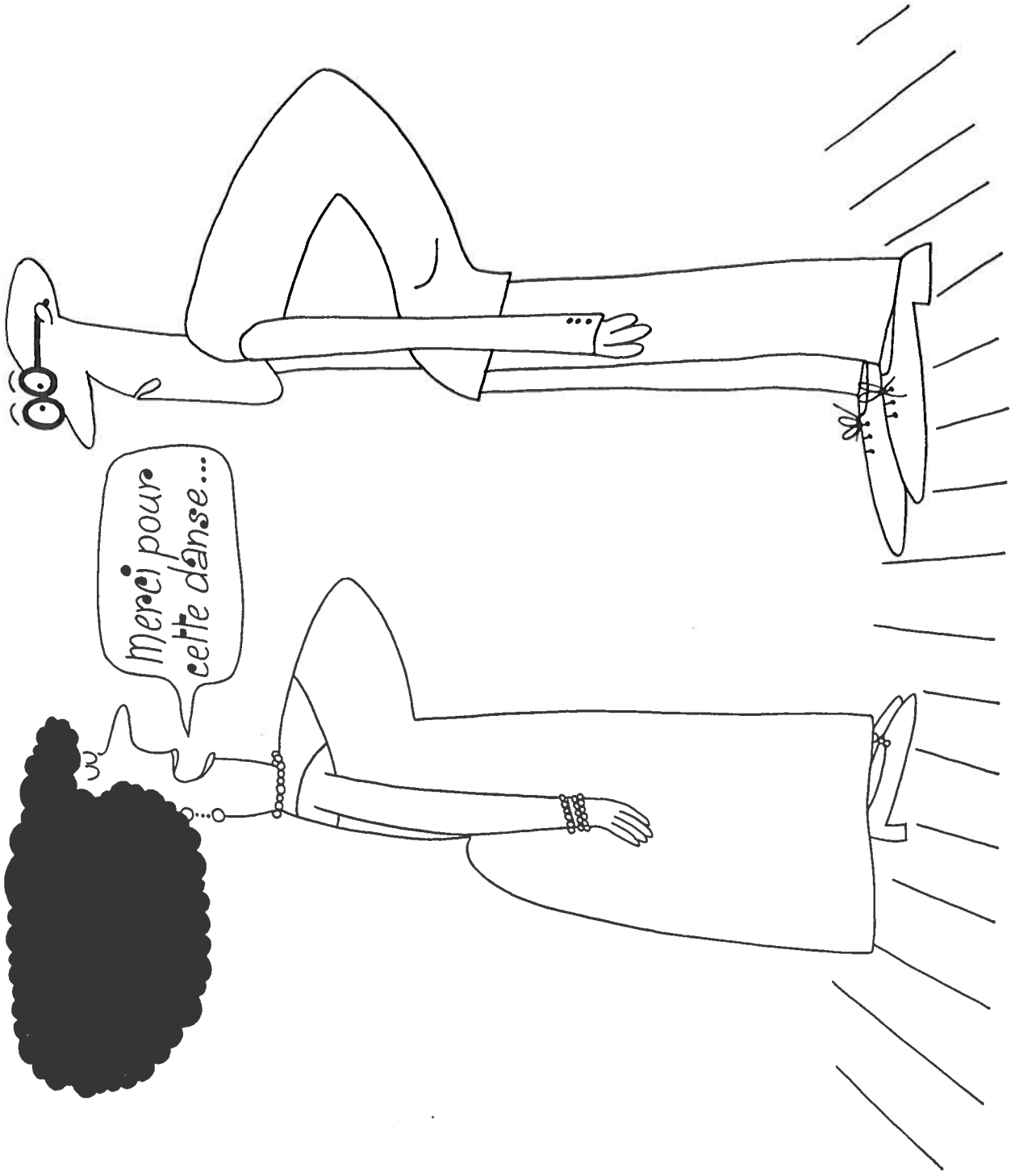
**ENFANT(S) : 50,00 f. x ..... =**

**Conservez les tickets d'inscription qui vous seront remis à l'entrée, ils serviront pour la tombola.**

**Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire dès maintenant et avant le 6 mai. Invitez vos amis à venir nous rejoindre.**

**Les chèques sont à établir à l'ordre du comité des fêtes et à déposer en Mairie.**

**Les personnes ayant des difficultés pour se déplacer peuvent s'adresser aux équipes organisatrices, nous viendrons les chercher et les ramènerons.**



merci pour  
cette danse...

OO



**PETANQUE  
A  
JUMEAUVILLE**

**CALENDRIER 2000**

**DIMANCHE 7 MAI  
DIMANCHE 18 JUIN  
DIMANCHE 9 JUILLET  
DIMANCHE 23 JUILLET  
DIMANCHE 10 SEPTEMBRE**





